



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Chartres, le 2 août 2023

### **Usages de l'eau en Eure-et-Loir : Certaines mesures de restriction sont assouplies, mais la modération des usages reste d'actualité**

Les averses de la semaine dernière en Eure-et-Loir ont légèrement amélioré le débit des cours d'eau sans avoir d'effet sur le niveau des nappes phréatiques qui sont toujours à un niveau particulièrement bas.

Compte-tenu de l'état de la ressource en eau constatée au 2 août, la préfecture d'Eure-et-Loir, a décidé d'assouplir les mesures de restriction sur certaines zones d'alerte dont la Juine qui passe en vigilance et l'Eure moyen bas, l'Ozanne, l'Yerre et l'Aigre qui passent en alerte renforcée. Cette tendance à l'amélioration risque toutefois d'être temporaire et sera fonction des conditions météorologiques des prochaines semaines.

Aujourd'hui, la situation départementale est donc la suivante :

- 8 zones sont en situation de crise : Eure moyen haut, Cloche, Blaise, Conie, Vesgre, Loir amont, Loir aval et Voise ;
- 5 zones sont en alerte renforcée : Aigre, Eure amont, Eure moyen bas, Ozanne et Yerre ;
- 2 zones sont en alerte : Avre moyen, Avre aval ;
- 2 zones sont en vigilance : Drouette et Juine.

L'Office français de la biodiversité contrôle régulièrement ces mesures de restriction mises en place pour encadrer les usages de l'eau. Toute infraction constatée pouvant faire l'objet d'un rappel à la réglementation ou d'une procédure judiciaire.

Les mesures prises depuis plus d'une semaine par l'ensemble des partenaires afin de réduire les usages de l'eau pour sécuriser l'alimentation en eau potable de Chartres Métropole, notamment au niveau des forages de Bois Bichot, de Francourville et de Prunay-le-Gillon continuent à porter leurs fruits. Ainsi, ces mesures ont pu être progressivement allégées en fonction du suivi du fonctionnement du forage sensible.

La préfecture rappelle à tous les citoyens l'importance de leur engagement dans cette démarche collective de préservation de nos ressources en eau. Des pictogrammes explicatifs sont diffusés sur le site internet des services de l'État (<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/>) afin que chacun comprenne ses devoirs pour faire face collectivement à cette période de sécheresse.

Chaque citoyen peut suivre l'évolution de la situation et les mesures applicables sur la plateforme déployée par le Gouvernement **VigiEau** : <https://vigieau.gouv.fr>.

En respectant les mesures de restriction applicables à chaque usage, nous contribuons activement à la protection de nos ressources à court terme et à plus long terme. Chaque geste compte, préservons nos ressources !